

MINTP: SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°004/SMI/MINTP/SG/DGET/ CPR FC/SPM/2020 DU 18 JANVIER 2021 POUR LE RECRUTEMENT DE L'AUDITEUR EXTERNE CHARGE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL (PTM) - VOLET ROUTIER POUR LE COMPTE DES EXERCICES 2020 ET 2021

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale (BM), l'accord de crédit 5465-CM en vue du financement du Projet de Transport Multimodal (PTM)-Volet routier et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Recrutement de l'Auditeur Externe chargé de l'audit comptable et financier du Projet de Transport Multimodal (PTM)-Volet routier pour les exercices 2020 et 2021 ».

2. Consistance des prestations

Les Services de consultant consistent à s'assurer que :

- Les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été

octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

- Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Gestion de Projet sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières des Projets
- L'Unité de Gestion de Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.
- Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à la Cellule des Projets routiers à Financement conjoint du Ministère des Travaux Publics ; sise dans l'enceinte de la délégation régionale des Travaux Publics du centre ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.

3. Participation et origine

Le Ministre des travaux Publics (MINTP), invite les Consultants à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions.

Le Consultant doit être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts – Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit des états financiers des projets de développement et acceptable par la BIRD et le Gouvernement.

Le Consultant doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine d'audit des projets financés par les bailleurs de fonds notamment la banque mondiale et/ou d'autres partenaires techniques et financiers, avoir réalisé au moins 3

audits comptables et financiers au cours des 5 dernières années.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, édition de janvier 2011 », « Directives de Consultants », », révisées en juillet 2014 relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

4. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en cinq (05) exemplaires, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le ___09/02/2021_____, à 15 heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Sollicitation de Manifestation d'intérêt/Services de Consultants en vue de la réalisation de l'audit comptable et financier du projet de transport multimodal (PTM)-volet routier pour le compte des exercices 2020 et 2021

**A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics
Agence d'exécution de Projet : Cellule des Projets Routiers à
Financement Conjoint ;**

**Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre,
à Yaoundé.**

Téléphone : (237) 666 003 934 ;

E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr

5. Renseignements complémentaires

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode au moindre coût (SMC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 09 h 00 à 15 h 00 heures locales.

YAOUNDE le 18 Janvier 2021

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel